

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 10 novembre 2016
L'an deux mille seize
Et le dix novembre à 21 heures

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : BOUDOU-THERON Adeline, FAVRE Sandrine, CADENET Patrick, LAFFOND Bernard

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°32-2016

Avis sur le projet de SCoT arrêté du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Monsieur le Maire expose :

- le Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses a voté à l'unanimité les délibérations concernant le bilan de la concertation et l'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et a adressé ces deux documents à la commune qui est invitée à émettre un avis, en application des dispositions de l'article R. 143-4 du Code de l'Urbanisme.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement...

Monsieur le Maire précise que chaque conseiller municipal a été destinataire de la version dématérialisée de l'ensemble des documents de ce dossier composé de 3 documents :

- un rapport de présentation, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **émet un avis favorable** au projet de SCoT arrêté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents
Pour copie conforme.*

**Le Maire
Patrick RIVEMALE**